



## Association Ma Zone Contrôlée

L'association a pour objet via le site internet <http://www.ma-zone-controlee.com>, informer afin de favoriser l'échange entre les salariés des industries à risques (*Nucléaire-Chimique-Pétrochimique*) pour améliorer la sécurité des interventions, la sûreté des installations, pour le respect des générations futures et celui de l'environnement.



### **Objet :**

**Demande de droit à la représentation de l'Association « Ma Zone Contrôlée » à la Commission Locale d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET).**

**Association « Ma Zone Contrôlée » enregistrée sous le n° W262002380 le 05 Juin 2013 à la Sous-préfecture de Nyons (26).**

**Donzère le 13/02/2014**

**Monsieur le Président du Conseil général de la Drôme**

**La Commission Locale d'Information (CLI) est une instance de suivi, d'information et de concertation établie auprès de chaque site comportant au moins une Installation Nucléaire de Base (INB), en application de la loi Transparence et Sécurité Nucléaire (TSN) de 2006, qui a fait suite à la loi, dite « loi Bachelot » sur la prévention des risques technologiques, parue en 2003 suite à la catastrophe d'AZF.**

**L'association Ma Zone Contrôlée, regroupe des travailleurs sous traitants et intérimaires du nucléaire, de différents corps de métiers de différentes entreprises, qui œuvrent dans les industries à risques, comme le nucléaire. L'association Ma Zone Contrôlée vous sollicite en la personne de son secrétaire Monsieur Reynaud Gilles domicilié N°40 Basse Bourgade à Donzère 26290.**

**Le monde du travail a évolué depuis les années 80, y compris dans le secteur de l'énergie nucléaire, en ce sens les Entreprises «donneuses d'ordre», pour ce qui nous concerne les Exploitants d'installations nucléaires « EDF – AREVA », sous-traitent une partie de plus en plus grande de leurs activités. Aujourd'hui, on peut estimer à 80% le nombre de salariés d'entreprises extérieures participant à la construction, l'assistance à exploitation, la maintenance et la déconstruction des INB.**

**De ce fait, nous estimons que notre association Ma Zone Contrôlée est l'organisation la plus représentative des travailleurs du nucléaire, la plus concernée par les risques liés à l'activité de l'industrie nucléaire et donc par la Sûreté des INB, la santé et la sécurité des populations environnantes, le respect de l'environnement et celui des générations futures.**

**Nous sommes nous-mêmes, administrateurs de notre association, adhérents ou pas, de diverses organisations syndicales.**

**Nos adhérents ne sont pas représentés dans les CLI, car les organisations syndicales qui y siègent, sont issues des élections professionnelles des salariés des donneurs d'ordres. Les syndicats ne sont pas représentatifs, voire ont des intérêts divergents, de ceux des travailleurs sous traitants et intérimaires, qui œuvrent sur les chantiers de construction, d'entretien, de décontamination, de démantèlement, mis en œuvre par les grands groupes industriels de l'atome.**

**Notre association porte les intérêts des travailleurs sous-traitants et intérimaires, pour qu'ils soient traités avec dignité et que les organisations du travail respectent leurs droits en matière de: santé, conditions de travail, environnement social (emplois, hébergement, rémunérations, loisirs), sûreté, sécurité et environnement.**

**Ces salariés, qui en plus de la culture de sûreté, ont bien souvent une culture de chantier sont globalement dans des situations de travail et de vie bien plus précaires que les salariés des entreprises des divers donneurs d'ordre : il en résulte le fait qu'ils soient très faiblement syndiqués.**

**Notre association (MZC), construite à partir d'un site internet permet à ces salariés d'échanger sur leurs conditions de travail et de vie.**

**C'est à ce titre, Mr le Président, que notre association sollicite de votre haute bienveillance d'intégrer la Commission Locale d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET).**

**Les CLI sont des instances de vigilance citoyenne indépendantes et pluralistes, nous pensons que les travailleurs sous traitants de notre association doivent pouvoir y être représentés.**

**Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Mr le Président nos plus cordiales salutations.**

**Le secrétaire de l'Association MZC  
Monsieur Reynaud Gilles**

**Pièce jointe : Statut de l'Association Ma Zone Contrôlée.  
Courrier A/R**